

# Episode de pollution de l'air dans le Grand Est

## Sans procédure préfectorale

Polluant: Ozone O<sub>3</sub> - Type: Estival

Communiqué du: 18/08/2025 à 09:56

Surveillance et prévision  
de la qualité de l'air

[www.atmo-grandest.eu](http://www.atmo-grandest.eu)

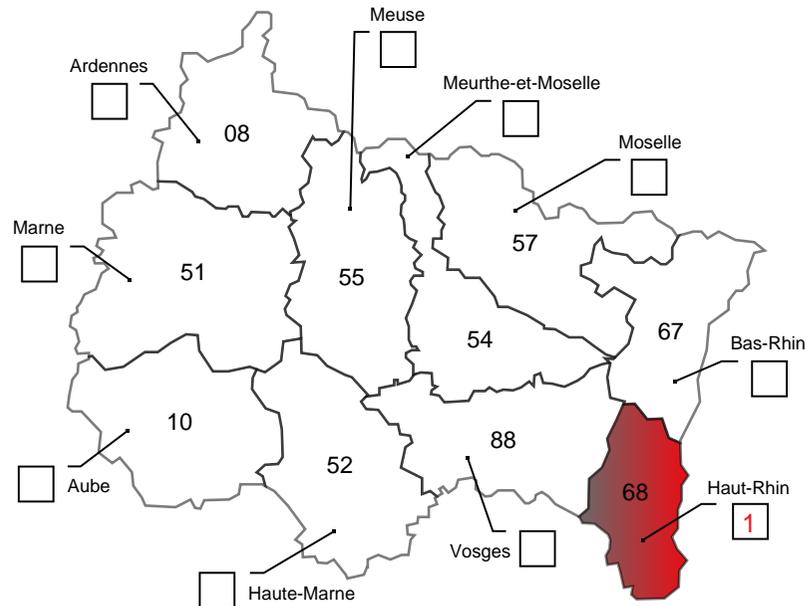


Procédures  
et  
mesures d'urgence

Selon arrêté  
inter préfectoral  
du 24 mai 2017

[www.prefectures-regions.gouv.fr/grand-est](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/grand-est)

Pour le vendredi 15 août 2025



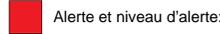
Procédures préfectorales



Aucune



Information et recommandations



Alerte et niveau d'alerte:

1

1er jour de procédure d'alerte

2

2ème et 3ème jour de procédure d'alerte

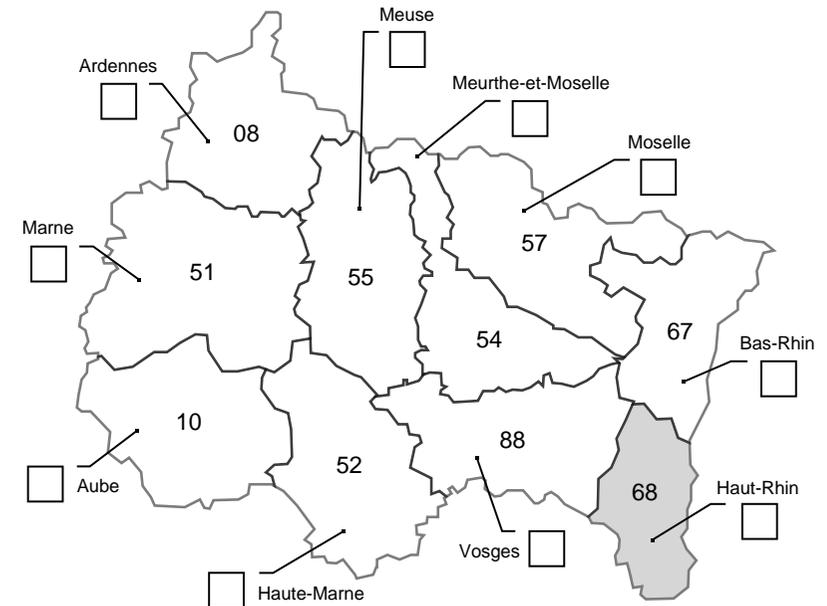
3

à partir du 4ème jour de procédure d'alerte

Levée de procédure

Procédure passée

Pour le samedi 16 août 2025



## Description épisode

Pour la journée du vendredi 15 août, la procédure d'alerte sur persistance en ozone avait été déclenchée sur le Haut-Rhin. Ce même jour en fin d'après-midi, plusieurs stations de mesures du Bas-Rhin ont dépassé le seuil d'information-recommandations, sans déclenchement de procédure préfectorale. Après traitement a posteriori des données de ce vendredi par la plateforme de modélisation, bien que les stations de mesures n'aient pas enregistré de dépassement de seuil, les départements suivants ont été concernés par un dépassement sur critère de superficie (au moins 10 km<sup>2</sup> concernés) : la Meurthe-et-Moselle (550 km<sup>2</sup>), la Moselle (796 km<sup>2</sup>) et les Vosges (148 km<sup>2</sup>). Les critères de population n'ont pas été atteints sur ces mêmes départements.

## Evolution et tendance

Pour le samedi 16 août, les niveaux en ozone ont diminué de manière significative sur l'ensemble de la région. Aucun département n'était concerné par une procédure préfectorale.